

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 JANVIER 2023**

**Convocation adressée aux  
Conseillers par courrier le :**

26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 26 janvier 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :** Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme ROUVRE Liliane, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : **23**

Présents : 19

Votants : 21

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Mme MERCIER Céline donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu  
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 21

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

**Etaient absents excusés :**

Mme DELALEUF Marie

**Etaient absents non excusés :**

Mme Sophie CHASLES

**Désignation du secrétaire de séance :** conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LABREUVOIT Sandrine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Le Maire,

**DELIBERATION N° 03 / 2023**

**PROJET DE CONVENTION AVEC L'ANTAI**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de conventionner avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions afin de répondre aux problématiques importantes liées au stationnement sur la commune.

Il convient, à ce titre, de prévoir un partenariat Etat - Collectivité Locale pour une meilleure efficacité afin de lutter contre les stationnements irréguliers constatés quotidiennement sur la commune de VERNOU. Aussi, la commune souhaite mettre en œuvre le Procès-Verbal électronique (PVe) afin de permettre à l'ASVP de verbaliser. Qu'à ce titre, il est nécessaire de signer une convention avec l'ANTAI qui définit les conditions de mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de VERNOU. L'ANTAI s'engage contractuellement et à titre gracieux.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2333 - 87 ;

**Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

**Vu** le décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 modifié portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions ;

**Vu** l'arrêté du 6 novembre 2015 modifié fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R. 2333-120-10 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 15 décembre 2016 relatif aux mentions et modalités de délivrance du titre exécutoire et de l'avertissement émis en cas de forfait de post-stationnement impayé ;

**Vu** l'arrêté du 14 mai 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Service FPS-ANTAI »

**Considérant** la nécessité de lutter contre les mauvais comportements en matière de stationnements sur la commune de VERNOU.

**Considérant** qu'il convient de doter l'ASVP de la commune de VERNOU d'outils adaptés à la verbalisation donnant lieu à des contraventions de classe 1 à 4.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Autorise** la commune à conventionner avec l'ANTAI
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette convention

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,  
Pascale DEVALLÉE**

